

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015 - N° 3184



Finale de la Coupe de France

EAU LIBRE

**Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2015
à l'Île de loisirs de Jablines - Annet**

Renseignements sur : iledefrance.ffnatation.fr

Ouvert à tous!



MEGATEX

Ω
OMEGA

VIBRA'SON

arena



île de France



REAFFILIATION 2015-2016

Comme nous vous l'avions annoncé le 15 juin dernier, la nouvelle version extraNat 2.0 entrera en service à compter du mercredi 16 septembre 2015, date de début de la saison sportive 2015-2016.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, un mail sera envoyé automatiquement à tous les présidents (comités et clubs).



A réception de ce mail, vous disposerez d'un délai de 72h pour cliquer sur un lien contenu dans le corps du mail et permettant d'activer votre compte.

Une fois votre confirmation effectuée, vous recevrez un mail comprenant votre identifiant et votre mot de passe. À l'aide de ceux-ci, vous pourrez vous connecter au serveur extraNat.fr pour gérer le suivi des licences (comités), affilier votre club ou saisir vos licences.



Nous attirons votre attention sur le fait que certains clubs n'ont, à ce jour, pas encore renseigné l'adresse mail de leur président, ce qui ne leur permettra pas de recevoir le mail et donc de procéder à l'affiliation de leur club.

Les retardataires doivent impérativement vérifier et renseigner l'adresse mail correcte du président de la structure (comité, club) sur leur espace extraNat.fr

Vous trouverez le tableau des clubs concernés par ce problème de mail en suivant ce lien :

<http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/3939.pdf>

PROCEDURE POUR Y REMEDIER :

- 1) Vérifiez que vous avez bien le bon président sur extranat.fr (en cochant sur sa licence la case "Président")
- 2) Mettez à jour sa fiche licence en y ajoutant son adresse mail (surtout pas d'adresse générale du club, il faut que seul le Président ait accès à la boîte mail. Cela peut être une adresse personnelle ou mail du type *president@marsouins.fr* ou *Dupont@marsouins.fr* (mais pas marsouins@gmail.com)

Afin de permettre la migration des données et la préparation finale de la nouvelle application, le serveur extraNat.fr sera fermé les 14 et 15 septembre.

Pensez, le cas échéant, à faire vos extractions des licenciés 2014-2015 avant la clôture du serveur.

RAPPEL

Les règlements et calendriers sportifs saison 2015-2016 sont téléchargeables depuis le mois de juillet sur le site du Comité

<http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/articles/28.pdf>

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/rapport/2015/7/24/VJSX1515115P/jo/texte>

Résumé de l'ordonnance portant sur la simplification du régime associatif :
JORF n°0169 du 24 juillet 2015 page 12632 Texte n° 44

La présente ordonnance est prise en application de l'article 62 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, publiée au Journal officiel du 1er août 2014, habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances toutes mesures relevant du domaine de la loi afin de simplifier les démarches des associations et des fondations auprès des administrations. Ce projet de texte prend notamment en considération les propositions émises dans les récents rapports de M. Yves Blein au Premier ministre et de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative aux difficultés du monde associatif présidée par M. Alain Bocquet et dont Mme Françoise Dumas était rapporteur.

Le chapitre Ier, composé de six articles, comporte des dispositions d'ordre général portant simplification des procédures de création, de transformation, de déclaration et d'agrément des associations et des fondations. L'article 1er permet de rapprocher les missions d'information, d'orientation et de conseil des missions d'enregistrement qui pourront désormais être assurées par un même service de l'Etat dans le département. Il met également **fin à l'obligation de tenir à jour un registre spécial actant des modifications et changements affectant une association**. L'article 2 aligne le régime du droit local applicable en Alsace-Moselle sur celui de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association en transférant au tribunal de grande instance le soin de statuer sur la régularité de l'objet social et supprime le pouvoir d'opposition a priori du préfet à l'inscription d'une association. L'article 3 précise le champ d'application du tronc commun d'agrément régi par l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 pour le limiter aux agréments statutaires d'associations délivrés par l'Etat et ses établissements publics. L'article 4 emporte **suppression du pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique**, au regard des contrôles déjà exercés par les pouvoirs publics de ces organismes.

L'article 5 simplifie les règles qui encadrent le droit de préemption urbain régissant les aliénations à titre gratuit. L'article 6 ouvre la possibilité de transformer, sans dissolution, des fondations dotées de la personnalité morale en fondations reconnues d'utilité publique. Ce dispositif est susceptible de concerner les fondations d'entreprise, les fondations de coopération scientifique, les fondations hospitalières et les fondations partenariales.

Le chapitre II, composé de quatre articles, comporte des dispositions relatives au financement des associations et fondations. **L'article 7 simplifie les demandes de subvention des associations en rendant homogène la présentation de ces demandes auprès des financeurs publics sur la base d'un formulaire unique dont les caractéristiques seront précisées par voie réglementaire**. L'article 8 rénove la procédure de déclaration d'appel public à la générosité instituée par la loi n° 91-772 du 7 août 1991 au regard de l'évolution des pratiques qui pouvaient être sources d'insécurité juridique. L'article 9 adapte le compte d'emploi des ressources au regard de l'importance des collectes. L'article 10 en tire les conséquences en adaptant la terminologie employée dans le code des juridictions financières.

Constitué de deux articles, le chapitre III comporte des dispositions spécifiques aux associations et fédérations sportives. Les articles 11 et 12 suppriment les procédures de reconnaissance d'utilité publique des fédérations sportives agréées, qualité qui sera accordée de plein droit. Ils suppriment également les procédures d'agrément des associations sportives lorsqu'elles sont adhérentes à une fédération elle-même agréée.

Le chapitre IV, composé d'un article unique, concerne les associations régies par la loi du 9 décembre 1905. L'article 13 porte suppression de l'obligation de tenir un état des recettes et des dépenses et un compte financier, prévue à l'article 21 de la loi du 9 décembre 1905. Il simplifie également la procédure de transfert de biens culturels à l'occasion de la dissolution d'une association et allège les obligations de ces associations en matière de réserve financière.

Enfin le chapitre V, composé de deux articles, étend l'application des dispositions de la présente ordonnance aux territoires ultra-marins.

COMMISSION DES OFFICIEL NATATION COURSE du mardi 30 juin

Présents :

Mmes AROT B. (CD78) - HAMON N. (Commission CD94) - LE SAUCE V. (Pour la commission du CD92) - MICHELLE C. (CD91), MM. BOULANGER J. (Président) - DALMASIE Y. (Commission CD91) - DUFRAIGNE S. (CD75) - HAGARD JL (CD93) - HORWITZ G. (CD95) - JOUVION J. (CD91) – LEGER M (CD95) – SEGRET P (Commission CD77) - VEILLARD G (CD91) - ZANNIER R. (CD93)

Excusés :

Mmes ANDRACA C. (CTR-R) - HORWITZ S. (Commission CD95), MM. CORRIOU T. (Commission CD78) - DEBLAY P. (Commission CD92) - DREANO P. (CTS-R) - DUBOC S. (Chargé de Mission CD78) - MAURANT D. (Commission CD75) - ROUX JC (CD95)

La commission des officiels s'est réunie le mardi 30 juin 2015 pour réaliser un bilan de la saison sportive.

I. Statistique de fin de saison

A ce jour nous terminons la saison sportive 2014-2015 avec 141 officiels référencés dans le collectif du Comité Régional, soit une légère augmentation par rapport à l'an dernier.

Les chiffres clés : 141 officiels référencés soit 101 officiels **A**, 38 officiels **B** et 2 officiels **C**.
 32 nouveaux officiels cette année (principalement désignés par les départements)
 7 officiels non licenciés
 2 officiels ne souhaitant plus être convoqués

Répartition des officiels :

DEPARTEMENT	%
75	14
77	12
78	13
91	22
92	12
93	6
94	11
95	10

Il est rappelé l'importance de renforcer la détection des nouveaux potentiels lors des compétitions.

Il faut également continuer à faire tourner les postes dans le jury lors des différentes compétitions, (CH – JN – JV). L'objectif est de détecter à travers les compétitions les officiels que nous pourrions intégrer au collectif du Comité Régional.

Important : Il ne faut pas hésiter à distribuer le formulaire lors des compétitions du Comité Régional, ce qui n'a jamais été fait cette année.

II. Officiels à enlever du collectif régional

Une liste de 45 officiels est proposée à la commission. Cette liste concerne exclusivement : des officiels ne souhaitant plus être convoqués, n'étant plus licenciés, ne répondant pas au questionnaire et ne donnant pas de réponse aux différentes convocations.

La proposition est validée à l'unanimité des présents.

De ce fait la nouvelle répartition des officiels du collectif du Comité Régional pour débiter la saison 2015 – 2016 est la suivante :

96 officiels référencés pour la saison 2015-2016 soit :
 76 Officiels A
 18 officiels B
 2 officiels C

Répartition des officiels :

DEPARTEMENT	%
75	12
77	15
78	14
91	25
92	8
93	7
94	10
95	9

III. Bilan des compétitions 2014 – 2015

Cette année le collectif CIF a participé à 23 compétitions ou poules. A ce jour les compétitions restant à venir sont :

- Le Lucien ZINS à Sarcelles
- Le N2 à Sartrouville

A noter que cette année le collectif régional a également participé à deux compétitions hors calendrier fédéral, à savoir :

- L'Open CISM de Natation et Para-Natation à Fontainebleau
- Le TSGED à Polytechnique

Après chaque compétition le Juge Arbitre doit réaliser un compte-rendu de la manifestation sportive. Dans ce compte rendu nous pouvons également déceler les potentiels de nouveaux officiels.

IV. Bilan des convocations des jurys

354 officiels (cumulés) ont répondu favorablement sur les 1170 convocations

- ➔ 74 JA et ST contre 70 l'an dernier
- ➔ 20% des officiels ne répondent pas aux mails contre 38% l'an dernier
- ➔ 45% des officiels répondent défavorablement contre 29% l'an dernier

Les officiels présents sont en deçà du nombre attendu.

On notera une baisse sensible des « non réponses » mais une forte augmentation des refus.

V. Les faits marquants de la saison

- Légère modification dans le règlement sportif FINA
- L'Open CISM

Pour cette occasion, Jean BOULANGER souhaite remercier tous les officiels qui se sont impliqués cette saison dans les différentes compétitions.

VI. Formation des Officiels

Nous convenons de reporter ce point lors de la prochaine commission des officiels étant donné que Stéphane DUBOC ne peut être présent ce jour.

VII. Nouvelle Liste FFN 13

La liste FFN11 est actuellement composée de 4 Officiels, à savoir :

Catherine MICHELE (jusqu'au 31/12/15)
Sébastien DUFRAIGNE (jusqu'au 31/12/15)
Jean-Claude ROUX (jusqu'au 31/12/15)
Rémy ZANNIER (jusqu'au 31/12/15)

Il est proposé pour la nouvelle liste (FFN13) de confirmer les 4 officiels de la liste FFN11

Il est possible pour l'Île de France de proposer 6 officiels. Le responsable de la commission indique qu'une femme doit obligatoirement prendre une des deux places disponibles sinon il recommandera à la commission de rester à 4 officiels. Il faut également privilégier les départements non représentés.

La commission doit réfléchir sur les noms des futurs officiels afin d'entériner la liste des propositions lors de la prochaine commission.

VII. Module ExtraNat Officiels

A ce jour, la base ExtraNat semble de plus en plus précise. Il ne faut pas relâcher les efforts.

Pour cela un rappel est mis en place sur l'importance de renseigner :

- Les officiels Stagiaires
- Déclarer les officiels dès validation du titre
- Créer et renseigner les sessions de recyclage

Important : NUL DE PEUT OFFICIER S'IL N'EST PAS LICENCIE.

VIII. Calendrier des compétitions Nationales 2015 -2016

La commission est en attente des calendriers nationaux et régionaux définitifs afin de préparer le questionnaire traditionnel de début de saison envoyé au membre du collectif.

IMPORTANT :

Les 3, 4 et 5 juin 2016 aura lieu le Championnat de France de Natation et de Para-Natation UGSEL à la piscine Georges Vallerey.

L'UGSEL comité de Paris accueillera lors de ces trois demi-journées 900 nageurs d'une centaine d'établissements Privés de toutes les régions Française.

Pour cet événement, Sébastien DUFRAIGNE, Directeur de l'UGSEL Comité de Paris, sollicite le collectif régional afin d'avoir un jury d'une vingtaine d'officiels.

Cette compétition sera inscrite au calendrier de la commission et fera l'objet d'une communication spéciale.

IX. Questions diverses

Jean BOULANGER demande à la commission de réfléchir pour la prochaine commission des officiels, sur les propositions qui pourront faire évoluer le règlement sportif FINA.

Ces propositions seront ensuite remontées à la Fédération Française de Natation et peut-être débattues lors d'une prochaine commission des Officiels à la FINA.

Jean BOULANGER nous présente ses deux réflexions concernant les modifications du règlement FINA :

- Sw10 : un nageur doit prendre le départ dans le couloir qui lui a été assigné
- Sw6 : modifier l'article sur l'arrivée en dos immergé

Prochaine Commission : le 6 octobre 2015 à 19h00

Le Président : Jean BOULANGER

Le secrétaire de séance : Sébastien DUFRAIGNE

COMMISSION WATER-POLO du lundi 31 août

Présents : MM. R BRUZZO, L BEAUCHER, G VENEAU et M COCOUCH (CTSR).

I. FFN

Stage de présélection pour l'Equipe de France A Messieurs à CHALONS EN CHAMPAGNE du 20 au 24 septembre : J MORIAME et M MARZOUKI (CNN).

II. Championnats Ile de France

- Parution et transmission des calendriers Seniors N3 et Jeunes Excellence U17-U15-U13.
- Rappel des dates d'engagement :
Vendredi 11 septembre pour les divisions régionales seniors.
Vendredi 18 septembre pour les jeunes, division honneur U17-U15-U13.

III. ENF

Pass'compétition water-polo : une session de pass'compétition water-polo est prévu en septembre.

IV. PES

La non reconnaissance des pôles espoirs de water-polo dans le PES conduit à la fermeture du pôle espoirs du Taverny SN 95.

Le Président : Gérard VENEAU

Le secrétaire : Robert BRUZZO

COMMISSION NATATION COURSE du mardi 1^{er} septembre

Présents : Mmes CHARLOPIN et OLLIER MM. MOMMAILLE et MATTIUSSI

I. Actions

La commission étudie les actions pour la saison à venir.

II. Meetings labellisés « national »

16 ^{ème} meeting du Nautil PONTAULT COMBAULT	du 16 au 17 Octobre 2015
Meeting Francily 7	du 12 et 13 décembre 2015
7 ^{ème} meeting National ES MASSY Natation 2016	du 15 au 17 janvier 2016
Meeting National du CNO ST GERMAIN 2016	du 05 au 07 février 2016
Meeting de COURBEVOIE 2016	du 19 au 21 février
Meeting National SARCELLES Val de France	du 11 au 13 mars 2016

III. Sélection pour la Coupe de France des régions eau libre qui se tiendra le samedi 12 septembre à JABLINES

Filles minimales :	CASSIGNOL Océane (AAS Sarcelles N95)
Filles cadettes :	SECRETAT Charlyne (CN Fontainebleau-Avon)
Garçons minimales :	MOKHFI Naim (ES Massy)
Garçons cadets :	CHENITI Anis (CN Poissy)

Merci aux clubs de bien vouloir confirmer le plus rapidement possible la présence de leur nageuse et nageur.

Le Président : Christian MONMAILLE

COMMISSION DES MAITRES

28^{èmes} Championnats de France d'été des maitres 2015 à CHALON SUR SAONE Les belles performances franciliennes

Les maitres qui avaient participé fin janvier 2010 avaient pu déjà apprécier le complexe aquatique de Chalon sur Saône. Ils garderont un souvenir encore plus marqué de ces 28^{èmes} championnats de France individuels de Chalon sur Saône. Tout était organisé pour la performance. Rien ne manquait. Beauté du site, bassin de 50 mètres découvert pour l'occasion, bassin de 25 mètres d'échauffement et de récupération, jacuzzi, piscine à vagues, espace vert pour la détente. Même le soleil était de la partie, à croire que lui aussi avait été convoqué.

Aussi, de vifs et chaleureux remerciements des maitres franciliens sont adressés au comité d'organisation ainsi qu'aux élus et salariés du Grand-Chalon. Ces derniers ont toujours été très présents pour maintenir l'infrastructure à un haut niveau de performance. Les membres du jury méritent également toute notre gratitude pour leur travail durant ces quatre jours. Naturellement, on ne saurait oublier l'équipe de Guy Dupont maitre d'œuvre de ces championnats.

Sur le plan de la participation, l'Île de France a été une fois de plus très présente en nombre de compétiteurs et en qualité de performance. 162 femmes (sur 647) et 298 hommes (sur 988 inscrits) représentaient 76 clubs franciliens sur 378 structures présentes. On notera au passage la participation de 15 clubs européens et 66 compétiteurs.

En matière de performances, les franciliens ont également été au rendez-vous lors des 1475 nages individuelles sur 5435 et les 147 relais sur 437. On notera notamment la belle prestation du club des nageurs de Paris qui se classe premier en nombre de compétiteurs mais surtout de résultats avec un total de 44 médailles (25 en or, 9 en argent et 10 en bronze). Selon que l'on établit le classement sur le nombre de podiums obtenus ou la couleur des médailles acquises (comme aux jeux olympiques), on trouve deux clubs des Hauts de Seine avec Malakoff 32 médailles (18 en or, 10 en argent, 4 en bronze), BBN 29 médailles (17 en or, 8 en argent, 4 en bronze), Viry-Chatillon deuxième club le plus médaillé avec 37 médailles (15 en or, 7 en argent, 15 en bronze) et Nanterre troisième club le plus médaillé avec 33 médailles (14 en or, 10 en argent, 9 en bronze). Au total l'Île de France ramènera de ces championnats 331 médailles dont 129 en or, 109 en argent et 93 en bronze. On saluera également les performances de quelques clubs sympathiques qui désormais s'affichent au tableau des récompenses comme Saint Cloud, Puteaux, Le Perreux sur Marne ou encore Saint Leu.

Sur le plan des records, les nageurs d'Île de France auront également su s'imposer sans écarter naturellement les performances de Nicolas Granger de la région Champagne Ardennes. Mais, la sympathique suisse Marie-Thérèse Fuzzatti du CNP aura encore marqué ces championnats de toute sa classe. La qualité de sa nage fait toujours merveille. En relais elle fait la différence ou redonne l'avantage. En individuel elle domine largement la situation en prenant la tête dès le début d'une épreuve et en assommant de sa classe ses adversaires d'un jour. Elle rentre de Chalon avec 7 médailles d'or dans son sac dont 3 en relais, sans oublier trois records du monde en catégorie C5 au 100m nage libre (1'00"42), au 50 m nage libre (27"09), au 50 m dos (50'02) et un record d'Europe au 100 m dos (1'11"00). Notre francilienne d'adoption est sans aucun doute la référence de l'année et la saison n'est pas terminée. On doit aussi se réjouir pour l'Île de France les deux nouvelles marques européennes de Christophe Starzec en catégorie C9 au 100 brasse 1'18"49 et 50 brasse en 34'69 ainsi que celle du relais 4X50 4N messieurs de Nanterre en R4 en 1'57"56.

Parmi les nombreux records de France battus, l'Île de France aura également su se montrer à son avantage avec 23 records battus sur 36.

Ces beaux championnats seront certainement la rampe de lancement de très beaux championnats du monde à Kazan (Russie) pour les franciliens qui auront choisis d'effectuer le déplacement. Tous nos vœux les accompagneront.

Le Président : Joël FERRY

RECORDS DE FRANCE

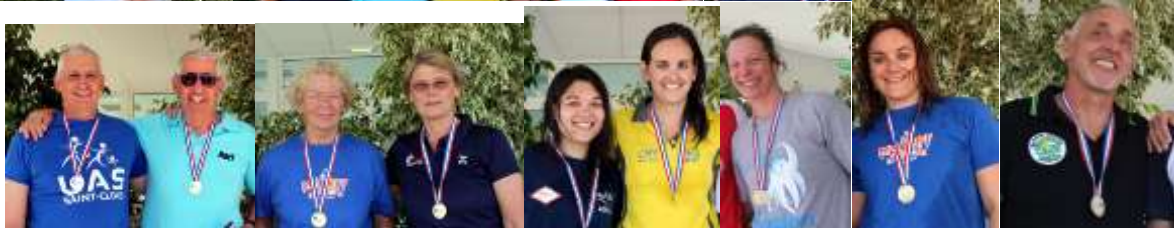
CLUBS	NOMS et Prénoms	Cat.	course	Nouveaux records
BOULOGNE BILLANCOURT NATATION	Pierre BLANC	C5	100 Nage Libre	57.32
			200 Dos	2:33.46
			100 Papillon	1:02.57
			200 4 Nages	2:26.26
	Damien CUCUMEL	C5	50 Nage Libre	24.98
	Sophie MORAND	C7	50 Papillon	35.80
			100 papillon	1:25.72
200 papillon			3:14.96	
USM MALAKOFF	Melanie SALDUCCI	C2	100 Papillon	1:07.44
	Danièle WILMART	C9	50 Papillon	40.82
	Dames	R5	4x50 Nage Libre	2.26.24
	Dames	R5	4x50 4 Nages	2.47.28
EN NANTERRE	Hommes	R4	4x50 Nage Libre	1:44.85
	Hommes	R4	4X50 4 Nages	1:57.56 *
	Mixte	R3	4x50 Nage Libre	1:49.87
CNP	Annick VALIBOUZE	C7	200 Brasse	3:19.24
			200 4 Nages	2:55.99
RCF WP	Christophe STARZEC	C9	50 Brasse	34.69*
			100 Brasse	1:18.49*
			200 Brasse	3:01.93
US VILLEJUIF NATATION	MAZERIS Gregory	C4	200 Brasse	2:36.12
CN VIRY-CHÂTILLON	BOCQUILLON Philippe	C6	200 Dos	2:33.46
ES VITRY	RECORBET Patrice	C4	1500 Nage Libre	17:38.95

* Record de France et d'Europe.

CLASSEMENT DES MEDAILLES DES CLUBS FRANCILIENS

PLACES	COMITE	CLUBS	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
1	75	CN PARIS	25	9	10	44
2	92	US MALAKOFF	18	10	4	32
3	92	BOULOGNE BILLANCOURT NATATION	17	8	4	29
4	91	CN VIRY CHATILLON	15	7	15	37
5	92	ES NANTERRE	14	10	9	33
6	91	EN LONGJUMEAU	5	5	1	11
7	75	RACING CLUB DE FRANCE WP	5	4	1	10
8	94	ES VITRY	4	0	0	4
9	91	CN MONTGERON	3	10	5	18
10	75	NEPTUNE CLUB DE FRANCE	3	9	2	14
11	94	US VILLEJUIF	3	3	4	10
12	92	CSM PUTEAUX	3	2	2	7
13	77	CN MELUN	3	2	0	5
14	92	SFOC	2	10	3	15
15	91	CN SAINTMICHEL/ORGE	2	3	0	5
16	78	AO TRAPPES	2	0	4	6
17	94	PINGOUINS DE LA MARNE LE PERREUX	2	0	0	2
18	95	ESL PLESSIS BOUCHARD	1	0	1	2
18	95	AAS SARCELLES NAT 95	1	0	1	2
20	91	ES MASSY	1	0	0	1
21	95	ASN LOUVRE-ROISSY	0	3	2	5
21	75	PARIS AQUATIQUE	0	3	2	5
23	91	US RIS ORANGIS	0	2	3	5
24	94	CSA KREMLIN BICETRE	0	2	1	3
24	92	UAS SAINT-CLOUD	0	2	1	3
26	94	NOGENT SUR MARNE	0	1	2	3
26	78	USM VIROFLAY	0	1	2	3
28	92	O LA GARENNE COLOMBE	0	1	1	2
29	77	CS MEAUX	0	1	0	1
29	75	MOUETTES DE PARIS	0	1	0	1
31	94	CA L'HAY LES ROSES	0	0	4	4
32	75	SCUF	0	0	2	2
33	95	CN ANDRESY	0	0	1	1
33	75	CN DOMREMY 13	0	0	1	1
33	95	JA EAUBONNE	0	0	1	1
33	91	EXOCET	0	0	1	1
33	75	SC 9 ^{ème} PARIS	0	0	1	1
33	78	CN POISSY	0	0	1	1
33	78	SN VERSAILLES	0	0	1	1
TOTAL			129	109	93	331

**QUELQUES RECORDMEN, RECORDWOMEN ET MEDAILLES
FRANCILIENS**



ARENA PARTENAIRE OFFICIEL DU COMITE



10%*

DE REMISE
POUR LES LICENCIES



arenashop Bercy Village

43 rue des Pirogues de Bercy - Paris 12e



SUR PRÉSENTATION DE VOTRE LICENCE EN CAISSE

VALABLE SUR TOUT LE ARENA SHOP DE PARIS - OFFRE NON CUMULABLE SUR LES PROMOTIONS EN COURS